



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-160615
Le 15 juin 2016
à 13 h 30
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-160615



PRÉSENCES

Membres

Mélissa Comeau
 Keith Coughlan, président
 Étienne Dako
 Pierrette Fortin²
 Josée Rioux-Walker
 Jean Soucie
 Raymond Théberge

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robicaud, vice-recteur à l'administration
 et aux ressources humaines (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à
 la recherche (VRER)

PERSONNES EXCUSÉES

Raymond Lanteigne, Marie-Linda Lord

Note : Pierrette Fortin s'excuse de la réunion alors que le Comité entame la discussion au point 7.1 de l'ordre du jour.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	2
2.	CORRESPONDANCE	2
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-160315	2
5.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	2
6.	PLANIFICATION ACADÉMIQUE	2
7.	ÉVALUATION DES PROGRAMMES	5
	7.1. Programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.).....	5
	7.2. Programme de Maîtrise en sciences appliquées	7
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
	8.1. Création de la Mineure en journalisme	9
	8.2. Création de la Mineure en relations publiques.....	9
9.	AFFAIRES NOUVELLES.....	10
10.	PROCHAINE RÉUNION	10
11.	CLÔTURE	10
	DOCUMENT A - Lettre de Marie-Noëlle Ryan datée du 29 avril 2016	11
	DOCUMENT B - Planification académique de l'Université de Moncton	12
	DOCUMENT C - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation des programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)	82
	DOCUMENT D - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise en sciences appliquées ...	90
	DOCUMENT E - Rapport du Comité des programmes.....	96

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

² Participe à la réunion à distance

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, plus particulièrement à Mélissa Comeau, étudiante au Campus de Shippagan, qui en est à sa première réunion du Comité conjoint de la planification. Il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

D'entrée de jeu, le président souhaite reconnaître le travail accompli en vue de cette réunion et le contenu de l'ordre du jour. Il remercie le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour son travail dans le dossier de la planification académique (voir le point 6 de l'ordre du jour).

2. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 11

- Lettre de Marie-Noëlle Ryan, présidente de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), adressée à Lynne Castonaguay, secrétaire générale, datée du 29 avril 2016, et ayant comme objet « Consultation au sujet de trois programmes ». Cette correspondance sera examinée aux points 8.1 et 8.2 de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-160615

Jean Soucie, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-160315

Correction :

- Page 1, il faut lire « Personne excusée » plutôt que « Personne absente ».

R : 02-CCJ-160615

Raymond Théberge, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-160315 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'est soulevé.

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE

Voir le Document B, p. 12

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente un document intitulé *Planification académique de l'Université de Moncton*. Ce document est en date du 15 juin 2016.

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)

Le document étant volumineux et contenant plus de 500 pages, le Comité conjoint de la planification souhaite qu'il soit rendu public et déposé – de façon exceptionnelle – sur le site Internet de l'Université de Moncton le 1^{er} juillet prochain.

Responsabilité du VRER

Le VRER explique que le rapport est fondé sur une volumineuse documentation et, qu'ultimement, il s'agit de son opinion en tant que VRER et en assume l'entière responsabilité. De plus, il indique que cet exercice cherche à orienter les choix pour les cinq à dix prochaines années.

Le VRER rappelle que la planification académique s'inscrit dans le plan stratégique institutionnel de l'Université de Moncton. Il rappelle que l'objectif 1.2.3 du plan stratégique vise à « *assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle* ». Ce mandat a été confié au VRER.

Mandat du Comité conjoint de la planification (CCJ), Mission et Vision de l'Université

Le VRER explique que le CCJ a plusieurs attributions, dont celui *de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés*.

Par ailleurs, il rappelle que l'Université a comme mission, entre autres, de fournir des programmes de formation de la plus haute qualité. Elle contribue aussi *par ses activités de recherche à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir*.

Le VRER rappelle que l'Université souhaite être la meilleure parmi *les universités généralistes*. Il explique que lors de la préparation du document, plusieurs personnes ont indiqué que *général* est égal à *tout*. Le VRER explique qu'il considère que l'Université de Moncton est une université généraliste qui offre une cinquantaine de disciplines.

Planification académique

L'exercice de la planification académique vise à déterminer quelles sont les orientations académiques prioritaires que veut se donner l'Université au cours des prochaines années. Il s'agit de revoir la pertinence de tous les programmes d'études des trois cycles offerts dans les trois campus, et ce à la lumière du contexte démographique, économique et socioculturel dans lequel l'Université évolue.

Cette proposition se veut un outil qui aidera dans la prise de décision afin de faire des choix judicieux pour l'avenir.

Le VRER explique le processus de consultation auprès des unités et autres.

Critères d'évaluation

Dans la préparation du document, plusieurs variables – tirées du plan stratégique de l'Université – ont été utilisées. Notons les suivantes :

- Importance de l'interdisciplinarité et de la multidisciplinarité
- Utilisation d'approches pédagogiques novatrices
- Importance de l'apprentissage expérientiel
- Importance de mettre à contribution l'enseignement, la Recherche Développement Création Innovation (RDCI) et les services à la collectivité pour soutenir le développement communautaire
- Importance des programmes d'études des cycles supérieurs
- Importance des programmes en lien avec les axes prioritaires en RDCI
- Importance des programmes en lien avec les forces et qualités des trois campus

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)Faits saillants du contexte

- L'Université de Moncton comptait 6061 inscriptions (temps plein et temps partiel) en 2010, alors que ce nombre s'établissait à 5410 inscriptions en 2014, soit une baisse de 651 inscriptions.
- L'Université de Moncton offre 165 programmes d'études, tous cycles confondus.

Le VRER explique qu'il faut faire attention en interprétant les chiffres et ne pas tirer des conclusions hâtives. Il présente le cas de la biologie afin d'illustrer certains points.

Présentation portant sur les facultés et campus

Le VRER présente le portrait individuel de chaque faculté et campus : administration, arts et sciences sociales, droit, études supérieures et recherche, ingénierie, sciences, sciences de l'éducation, sciences de la santé et des services communautaires, Campus d'Edmundston, Campus de Shippagan. Il indique pour chaque faculté et campus les programmes prioritaires, les programmes à maintenir, les programmes nécessitant une attention particulière, les programmes à développer, les programmes à abolir et les diverses recommandations.

Recommandations du VRER

Le VRER propose 84 recommandations qui ensemble forment un tout. Ces recommandations sont présentées aux pages 59 à 65 du document. Parmi ces recommandations, on y retrouve la recommandation 1 qui dit ceci : « *Toutes les unités académiques doivent être maintenues, car elles offrent des programmes d'études qui contribuent à la mission de l'Université.* »

Discussion du Comité conjoint de la planification

Les questions suivantes et les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Dans les programmes ayant des stages, les étudiantes et les étudiants internationaux ont beaucoup de difficulté à trouver des stages. On note qu'il y a des inquiétudes sérieuses de ce côté.
- Doit-on ajouter des programmes articulés à la carte des programmes? Certaines disciplines semblent plus intéressées, notamment l'administration et l'ingénierie.
- Les disciplines doivent demeurer. On précise qu'aucune discipline ne sera abolie.
- À la FESR, on propose de développer un programme de doctorat en études interdisciplinaires. Ce type de programme est très attirant pour une université généraliste.

Le Comité note qu'il faut différencier entre l'évaluation des programmes qui est un exercice *en silo* et une planification académique qui est de nature *englobante et comparative*.

Le Comité conjoint de planification est d'avis que le document incluant les annexes doit être distribué aux membres du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs dès le 1^{er} juillet 2016.

La proposition suivante est mise aux voix.

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)**R : 03-CCJ-160615**

Jean Soucie, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption du document intitulé « Planification académique de l'Université » daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

Pour : 5

Contre : 1

ADOPTÉE

7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES**7.1. Programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**

Voir le Document C, p. 82

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l'évaluation des programmes de Maîtrise en administration des affaires, le M.B.A. à temps plein, le M.B.A. à temps partiel et le M.B.A. régime coopératif. Il explique que l'équipe d'évaluation était composée de la professeure Louise Cadieux de l'Université du Québec à Trois-Rivières et du professeur Jean-François Guertin de l'Université de Sherbrooke. Le rapport d'évaluation a été remis le 4 décembre 2015.

Le VRER explique les diverses étapes du processus d'évaluation expliquant que la Faculté d'administration et la Faculté des études supérieures et de la recherche ont eu l'occasion de réagir aux recommandations des évaluateurs.

Les évaluateurs estiment que les programmes de M.B.A. ont des forces indéniables. Cela étant dit, plusieurs recommandations ont été faites dans le but de revoir en profondeur le contenu des programmes.

Le VRER fait la lecture des 15 recommandations.

Le Comité soulève les points suivants :

- Les recommandations 6 et 7 semblent prédéterminer la finalité du Comité de révision qui sera mis sur pied (voir recommandation 2). À l'amiable, le Comité remplace le mot « intègre » par le mot « examine l'intégration » à la recommandation 6 et remplace le mot « abolisse » par le mot « examine l'abolition » à la recommandation 7.
- À la recommandation 4, il faut lire : « ...l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton... »
- À la recommandation 5, il faut lire : « ...que la Faculté considère l'ajout des... »
- La recommandation 15 est trop vague selon le Comité. À l'amiable, le Comité la retire de la proposition globale.

La proposition ci-dessous, telle que modifiée à l'amiable, est mise aux voix.

R : 04-CCJ-160615

Jean Soucie, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

7.2. Programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) (suite)

R : 04-CCJ-160615 (suite)

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté voit à la restructuration des trois programmes de M.B.A. incluant l'uniformisation des crédits et la révision des cours obligatoires et optionnels afin d'en arriver à une formation « professionnalisante » plus souple, pertinente et cohérente.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté mette sur pied un comité de révision des trois programmes de M.B.A. ayant comme mandat de revoir sa structure, son contenu et ses modes de livraison à la lumière du présent rapport.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté soit plus proactive quant à la diffusion de la politique institutionnelle relative à la reconnaissance des acquis, particulièrement pour les étudiantes et les étudiants admis aux programmes de M.B.A. qui possèdent une formation ou une expérience initiale en administration des affaires.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté révise et modifie les plans de cours en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire).

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté considère l'ajout des cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet à la liste des cours obligatoires des trois programmes de M.B.A. (temps plein, coopératif et à temps partiel).

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté examine l'essence de l'intégration du cours (objectifs, travail majeur) ADMI6999 Projet d'intégration dans le cours ADMN6211 Gestion stratégique afin de mieux encadrer l'intégration des connaissances acquises et des compétences développées dans le cadre des programmes de M.B.A.

RECOMMANDATION 7

À la suite de l'examen de la recommandation 6, que la Faculté examine l'abolition du cours ADMI6999 Projet d'intégration le cas échéant.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté ajoute diverses initiatives et activités pédagogiques permettant de tisser davantage de liens entre les programmes de M.B.A. à temps plein et à temps partiel et le milieu des affaires.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté fasse appel à l'alUMni du programme afin de recruter des personnes issues du milieu des affaires qui pourraient apporter une dimension pratique au programme et qui posséderaient un intérêt pour l'offre de cours médiatisés.

7.1. **Programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)** (suite)

R : 04-CCJ-160615 (suite)

RECOMMANDATION 10

Que la Faculté limite la durée du mandat de direction de programme et de membre du Comité d'études supérieures (CES) des programmes de M.B.A. à une période de deux ans et que les personnes qui siègent à ces postes soient limitées à deux mandats consécutifs.

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté fasse un sondage auprès des éventuels employeurs au niveau des attentes et des compétences recherchées chez les personnes diplômées d'un M.B.A. et que les résultats de ce sondage alimentent la réflexion du comité de révision (voir recommandation 2) afin d'assurer un meilleur arrimage avec la réalité du milieu des affaires.

RECOMMANDATION 12

Que, dans une perspective d'amélioration continue, les responsables des programmes de M.B.A. encouragent l'utilisation de l'évaluation formative de l'enseignement auprès de ses professeures, professeurs, chargées et chargés de cours.

RECOMMANDATION 13

Que, dans les limites de ses ressources financières, la Faculté instaure un service de mentorat aux programmes de M.B.A. afin d'assurer une meilleure intégration et un meilleur taux de réussite chez les étudiantes et les étudiants.

RECOMMANDATION 14

Que la Faculté, en collaboration avec le Bureau de l'enseignement coopératif (BEC), voit au développement d'ateliers de préparation aux stages qui soient adaptés aux réalités de ce type de stages et aux besoins des étudiantes et des étudiants.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.2. **Programme de Maîtrise en sciences appliquées**

Voir le Document D, p. 90

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l'évaluation du programme de Maîtrise en sciences appliquées. Il explique que l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Larbi Talbi de l'Université du Québec en Outaouais et Pierre Labossière de l'Université de Sherbrooke. Le rapport d'évaluation a été remis le 16 décembre 2015.

Le VRER explique les diverses étapes du processus d'évaluation expliquant que la Faculté d'ingénierie et la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) ont eu l'occasion de réagir aux recommandations des évaluateurs.

Les évaluateurs estiment que les laboratoires sont de haut niveau, que le programme est de qualité, que le programme présente une belle flexibilité et que l'on note une proximité entre les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants.

Le VRER fait la lecture des 10 recommandations.

Le Comité soulève les points suivants :

- À l'amiable, le Comité procède à une réécriture des recommandations 1 et 2 afin de les combiner. Le nouveau libellé est le suivant : « Que la Faculté d'ingénierie examine les contenus de cours en méthodologie aux études supérieures à la lumière des commentaires des évaluateurs. ». Les recommandations doivent être numérotées en conséquence.

7.3. Programme de Maîtrise en sciences appliquées (suite)

- La recommandation 6 prévoit un mandat spécifique pour la FESR au sujet des thèses par articles. Le Comité est d'avis que diverses normes existent d'une faculté à l'autre et que la mise à jour d'un règlement doit se faire dans un contexte plus large que celui de l'évaluation d'un programme. La recommandation 6 est retirée et les recommandations doivent être numérotées en conséquence.
- À l'amiable, le Comité retire la recommandation 7 du fait que celle-ci touche surtout un autre programme, soit le Doctorat en sciences appliquées. Certains membres sont d'avis que ce genre de recommandation ne devrait pas faire l'objet d'une recommandation, mais plutôt d'une observation ou d'une suggestion. La recommandation 7 n'a pas de lien direct avec l'évaluation du programme.
- À l'amiable, le Comité retire la recommandation 10. Certains membres sont d'avis que ce genre de recommandation ne devrait pas faire l'objet d'une recommandation, mais plutôt d'une observation ou d'une suggestion. La recommandation 10 n'a pas de lien direct avec l'évaluation du programme.

La proposition ci-dessous, telle que modifiée à l'amiable, est mise aux voix.

R : 05-CCJ-160615

Jean Soucie, appuyé par Mélissa Comeau, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté d'ingénierie examine les contenus de cours en méthodologie aux études supérieures à la lumière des commentaires des évaluateurs.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté considère d'ajouter aux exigences du programme la préparation d'un plan de formation devant être déposé au CES à la fin de la première session d'inscription. Ce plan serait préparé par la directrice ou le directeur de thèse en collaboration avec l'étudiante ou l'étudiant et expliciterait, entre autres, la thématique du projet de thèse, le type d'encadrement convenu et un échéancier quant à l'avancement des travaux.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté, en collaboration avec la FESR, considère de modifier le Rapport annuel d'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant de 2^e cycle afin d'en faire un rapport produit deux fois par année.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté ajoute aux règlements particuliers de la M.Sc.A. la possibilité d'être admis après une propédeutique et qu'elle établisse les paramètres d'une telle propédeutique.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté d'ingénierie révise et modifie les plans de cours du programme en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire).

7.2. **Programme de Maîtrise en sciences appliquées** (suite)

R : 05-CCJ-160615 (suite)

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté examine les moyens de mieux exploiter son réseau d'employeurs et d'anciens diplômés et diplômées dans le but d'élargir les possibilités de stages et de projets de recherche appliquée en partenariat avec des entreprises.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document E, p. 96

8.1. **Création de la Mineure en journalisme**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente la proposition de création d'une Mineure en journalisme. Cette Mineure vise à offrir aux étudiantes et étudiants une formation complémentaire qui les préparera à une carrière possible en journalisme, possiblement dans une spécialité reliée à la discipline de leur programme de Majeure.

Il ajoute que cette Mineure prépare l'étudiante ou l'étudiant aux différentes plateformes de diffusion – presse écrite, radio et télévision, soit le multimédia. On y ajoute également une familiarisation à la déontologie journalistique.

Le VRER explique que cette Mineure offre une flexibilité dans l'offre du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire.

La création de la Mineure n'engendre aucun coût supplémentaire.

Le Comité ne soulève aucune question. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 06-CCJ-160615

Étienne Dako, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en journalisme. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.2. **Création de la Mineure en relations publiques**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente la proposition de création d'une Mineure en relations publiques. Cette Mineure permettra aux étudiantes et étudiants, selon leur choix de cours à option, de produire des communiqués, textes publicitaires, présentations et discours; de fonctionner en multimédia; de comprendre les contextes particuliers des publics visés et les bases d'une communication interculturelle; de connaître les divers types de stratégie communicationnelle; d'avoir un sens critique sur le monde des relations publiques et de la communication; et de respecter l'éthique de la communication.

Le VRER explique que cette Mineure offre une flexibilité dans l'offre du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire.

La création de la Mineure n'engendre aucun coût supplémentaire.

Le Comité ne soulève aucune question. La proposition suivante est mise aux voix.

8.2. Création de la Mineure en relations publiques (suite)***R : 07-CCJ-160615***

Josée Rioux-Walker, appuyée par Mélissa Comeau, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en relations publiques. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 octobre 2016 à 9 heures.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 5.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale